

6730

## CONSULTATION SOCIALE ET PSYCHOLOGIQUE DE COURTE DURÉE

Ce centre regroupe les activités réalisées dans le cadre des services de consultation sociale et psychologique. Elles sont offertes, sur rendez-vous et généralement à la suite d'une référence, aux personnes qui présentent des problèmes ponctuels et situationnels de fonctionnement social ou psychologique ou de la dynamique des systèmes relationnels conjugaux et familiaux et qui requièrent des services sociaux généraux en contexte individuel, de couple, familial ou de groupe. La durée des interventions prévue est de 12 rencontres.

### ACTIVITÉS

- Prise de contact
- Évaluation de la situation
- Élaboration d'un plan d'intervention (PI)
- Élaboration d'un plan de service individualisé (PSI) dans les situations qui l'exigent
- Planification d'une intervention
- Sa réalisation
- Son évaluation
- Référence aux ressources appropriées ou référence personnalisée, accompagnement, etc.
- Communication et liaison avec les autres services du CI et les partenaires
- Notes au dossier
- Gestion des activités
- Secrétariat et soutien administratif

### COÛTS

#### MAIN-D'OEUVRE

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

#### AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
  - . papeterie, imprimé, documentation et articles de bureau

S G

C L S C

Mise en vigueur le :  
16-04-01

Révisé le :

Volume  
01

Chapitre  
04

Page  
01

6730

**CONSULTATION SOCIALE ET  
PSYCHOLOGIQUE DE COURTE DURÉE**

- . frais d'utilisation d'un service cellulaire et de téléavertisseurs
- . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel
- . frais de congrès et colloques
- . achat ou location de mobilier et d'équipement non capitalisables et non financés par les enveloppes décentralisées
- . fournitures et charges diverses

**Notes :**

- 1) Les données du c/a sont rapportées en tenant compte des règles et des définitions se trouvant dans la section C – Données sur les centres d'activités (Chapitre 3) et dans les Instructions générales de comptabilisation (Chapitre 4).
- 2) Les s-c/a 6731 et 6732 forment le c/a 6730.

**UNITÉS DE MESURE** A) *L'intervention*

Relevé

C'est le total des interventions compilées dans les s-c/a 6731 et 6732.

B) *L'utilisateur*

Relevé

C'est le total des usagers compilés dans les s-c/a 6731 et 6732.

S G

C L S C

Mise en vigueur le :  
16-04-01

Révisé le :

Volume  
01

Chapitre  
04

Page  
02